

Communiqué de presse – Début des travaux de l'extension du piétonnier – Travaux rue de Bruxelles

Depuis plusieurs années, la Ville de Namur réfléchit à l'avenir de son centre-ville. En 2021, deux études ont été menées sur le centre-ville et la possible extension du piétonnier : une sur les aspects urbanistiques et socio-économiques, l'autre sur les questions de mobilité. La Ville de Namur, voulant associer les Namuroises et Namurois à cette réflexion, a mis en place des ateliers de co-construction avec un panel représentatif de 40 personnes (panel qui a vu le jour sur base d'un appel à candidatures).

À la suite de ce processus participatif, le panel citoyen a présenté ses recommandations issues des ateliers de co-construction. Dans la foulée, le Collège communal a arrêté les grandes options d'extension du piétonnier en février 2022, répondant tant aux aspirations des membres du panel qu'à une grande partie des 2.000 personnes ayant répondu à la grande enquête sur le sujet. Toutes et tous ont une même volonté : changer le visage du centre-ville, l'apaiser, le rendre plus vert et plus convivial, globalement plus attractif pour tous ses usagers et usagères.

Le Conseil communal, unanime a présenté ce projet à la programmation FEDER, ainsi qu'à la Politique Intégrée de la Ville pour mobiliser un maximum de moyens financiers.

2024 marque le début de l'aménagement des deux tronçons des zones de rencontre : celui de la rue de Bruxelles (depuis la rue Lelièvre jusqu'à Omalius) et celui de l'axe Golenvaux, rue de la Tour et de la rue Emile Cuvelier (jusqu'à la rue Pépin). Dans ces deux zones de rencontre, la vitesse des voitures est limitée à 20 km/h et les places de stationnement sont prévues pour une rotation importante (30 minutes maximum). Ces deux tronçons permettront de réaliser des boucles de circulation pour fluidifier le trafic.

Première étape 2024 – rue de Bruxelles

Ce 18 mars, c'est le chantier du tronçon de la rue de Bruxelles depuis l'Avenue des Combattants (Omalius) jusqu'à l'intersection avec la rue Lelièvre qui débute. Plusieurs phases de chantier sont prévues pour conserver une accessibilité du quartier. Les piétons et piétonnes pourront toujours circuler rue de Bruxelles durant la durée du chantier. ORES profite de ce chantier pour renouveler son réseau de gaz et d'électricité sur l'ensemble du tronçon avec un léger débordement dans la continuité de la rue de Bruxelles au-delà du carrefour avec la rue Lelièvre.



Transition entre la zone de rencontre et la zone piétonne de la rue de Bruxelles © Espaces Mobilités



Ambiance de la zone de rencontre de la rue de Bruxelles @ Espaces Mobilités

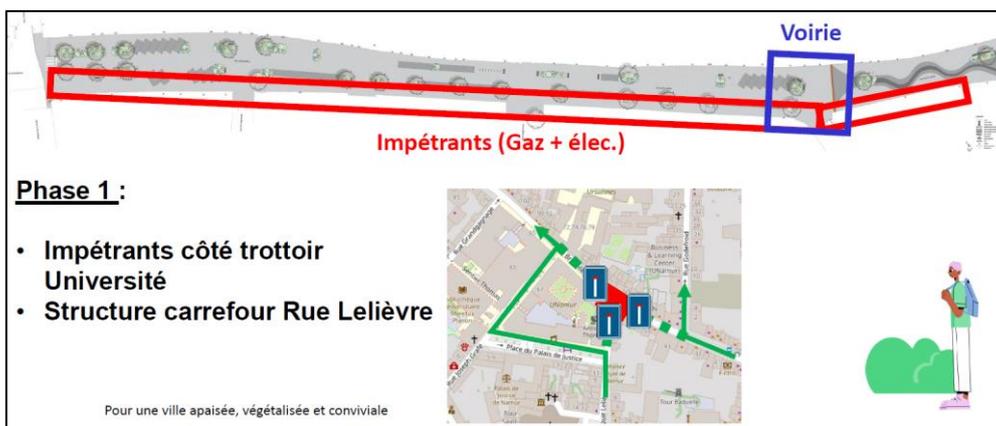




Rue de Bruxelles vue depuis Omalius © Espaces Mobilités

Les différentes phases du chantier

La première phase consistera à l'installation des conduites de gaz et d'électricité d'ORES sur l'ensemble du linéaire sud de la rue de Bruxelles. Durant cette phase, la voirie du carrefour de la rue Lelièvre sera réalisée afin de permettre à la circulation de pouvoir réaccéder à la rue Godefroid depuis la rue Lelièvre.



Phase 1 :

- Impétrants côté trottoir Université
- Structure carrefour Rue Lelièvre

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale





La deuxième phase concernera l'ouverture d'une tranchée dans le nord de la rue de Bruxelles pour l'installation du gaz et de l'électricité par ORES. Les travaux de voiries se dérouleront en trois étapes successives dans le sud de la rue depuis le carrefour de la rue Lelièvre jusqu'à Omalius. Durant cette phase, ce tronçon de travaux sera inaccessible aux véhicules mais pas aux piétons et piétonnes.

Impétrants (Gaz + élec.)

Phase 2 :

- Impétrants – Trottoir Commerces
- Structures drainantes + Trottoirs côté Université

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

Durant la phase 3 des travaux, la circulation des voitures ne sera pas possible mais la circulation des piétons sera maintenue.

Phase 3 :

- Structures drainantes + Trottoirs côté commerces → Par tronçons

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



Accessibilité durant les travaux

Deux scénarios sont envisagés pour garantir l'accès aux piétons lors de la pose des impétrants. Si la pose des impétrants peut avoir lieu entre le trottoir existant et les futurs bacs de rétention, un couloir piéton le long des façades sera conservé. Si ce scénario se révèle impossible et que la pose doit avoir lieu dans le trottoir existant, la gestion des flux piétons sera organisée sur voirie existante avec des accès ponctuels aux bâtiments et commerces.

Lors des travaux de voirie, des tronçons de courte distance seront mis en œuvre devant les commerces. Lors de ces travaux, les commerces feront l'objet d'une fermeture ponctuelle le temps de réaliser le terrassement de 60 à 80 cm suivi directement de la réalisation du coffre. Cela permettra le rétablissement d'un trottoir avec un dénivelé de seulement 15 centimètres devant les entrées de bâtiment.



Exemple de coffrage du Boulevard Mélot
rendant l'accessibilité plus aisée

Deuxième étape 2024 – l'axe avenue Golenvaux – rue de la Tour – Emile Cuvelier

À partir du 2 mai, c'est le tronçon de l'axe avenue Golenvaux, rue de la Tour et rue Emile Cuvelier jusqu'au carrefour de la rue Pepin qui sera en travaux.



Des mesures d'accompagnement

Conscient de l'impact de ces chantiers au cœur de ville, diverses mesures d'accompagnement sont proposées, pour les différentes catégories d'usagers et d'usagères.

Pour les riverains et riveraines qui n'ont plus accès à leur parking privé durant l'indisponibilité de celui-ci :

- Accès gratuit au parking de l'Hôtel de Ville ;
- Mise à disposition gratuite d'une carte « riverain » provisoire pour stationnement dans les autres voiries du centre-ville ;
- Accès gratuit au parking de l'Hôtel de Ville et carte de riverains aussi pour les habitants et habitantes qui louent un garage dans le périmètre des travaux.

Informations et introduction des demandes auprès du Service Gestion du Stationnement :

- gestion.stationnement@ville.namur.be
- 081/24.65.11 ou 081/24.87.58

Pour les commerçants et commerçantes :

- Aides financières communales de 5.000 € pour les commerces et professions libérales dont la portion de rue est en travaux ;
- Exonération de l'ensemble des taxes et redevances communales pour les commerçantes et commerçants dont la portion de rue est en travaux ;
- Tickets de stationnement à prix réduit (1€/ticket pour le commerçant ou la commerçante) à remettre à vos clientes et clients pour que ceux-ci se stationnent gratuitement au parking de l'Hôtel de Ville ;
- Aides financières régionales : 6.000 € pour commerce/entreprise < 10 travailleurs.

Informations et introduction des demandes auprès du Service du Développement territorial (Cellule Attractivité urbaine et Dynamique commerciale) :

- attractivite@ville.namur.be
- 081/24.65.49

Pour les travailleurs et travailleuses disposant de places de stationnement hors voirie, rendues inaccessibles pendant les travaux :

- Abonnements gratuits au parking de Namur Expo ;
- Abonnements gratuits au P+R de Bouge, dans le cadre d'un partenariat Ville / TEC.

Informations et introduction des demandes auprès du Service Gestion du Stationnement :

- gestion.stationnement@ville.namur.be
- 081/24.65.11 ou 081/24.87.58

Une attention particulière sur la communication

Une campagne de communication va être lancée à destination de l'ensemble de la population à partir du 4 mars. Elle permettra d'informer au mieux l'ensemble des citoyennes et citoyens sur l'accessibilité au centre-ville durant toute la durée des travaux et de répondre aux questions de tout un chacun.

À cette fin, un site Internet sera accessible à toutes et tous www.pietonnier.namur.be. Une adresse e-mail est d'ores et déjà disponible pour toute demande d'information : pietonnier@ville.namur.be. Une newsletter très régulière permettra d'informer les riverains et riveraines, commerçants et commerçantes et travailleurs & travailleuses des meilleurs itinéraires à emprunter et de l'état d'avancement du chantier. Des capsules vidéo permettront également de faire état des différents projets et seront publiées toutes les 6 semaines sur les différents canaux d'information de la Ville.

Des lieux physiques en ville

La Maison des Citoyens, Le NID, Namur CentreVille, et l'Office du Tourisme de Namur centraliseront toutes les informations au sujet de l'extension du piétonnier : un partenariat qui permettra aux citoyens et citoyennes d'échanger avec du personnel informé. On y retrouvera également les différents supports, notamment des cartes, des vidéos d'information, des vues et vidéos 3D.

Pour toutes informations

pietonnier@ville.namur.be

www.pietonnier.namur.be